



L'attestation de conformité : une démarche utile pour votre entreprise!

L'usage du français est déjà généralisé dans votre entreprise et vous considérez important de montrer à votre clientèle et vos partenaires d'affaires votre souci de les servir en français?

Vous pouvez le faire en demandant l'attestation de conformité à la Charte de la langue française.

De quoi s'agit-il?

Une attestation de conformité est une forme de certification volontaire. Elle est obtenue gratuitement au moyen d'une démarche simple et rapide.

Si vous désirez obtenir cette attestation pour votre entreprise, la Chambre coordonnera et complétera pour vous les documents requis.

Suivez sur notre site web les témoignages d'entreprises qui ont participé au projet :
www.ccilaval.qc.ca

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT!

Caroline Bastien

Coordonnatrice de projets

Chambre de commerce et d'industrie de Laval

Téléphone : 450-665-0627

cbastien@ccilaval.qc.ca

www.ccilaval.qc.ca